



# RÉSEAU D'AIRES MARINES PROTÉGÉES



éot



AUTRES RÉSERVES DU LAGON



ATTENTION !  
NOS COORDONNÉES  
DES AIRES MARINES  
PROTÉGÉES ONT CHANGÉ.  
CONSULTEZ-LES SUR  
[province-sud.nc](http://province-sud.nc)

## LES AIRES MARINES PROTÉGÉES INTÉGRALES

IL EST INTERDIT D'Y PÉNÉTRER.

## LES AIRES MARINES PROTÉGÉES

ACCÉSIBLES AU PUBLIC MAIS LES USAGES Y SONT RÉGLEMENTÉS

Il y est interdit, notamment :

- de chasser, pêcher, collecter ou prélever tout élément ou parties de faune, flore, minéraux, fossiles,
- de déranger les animaux,
- d'y introduire toutes espèces animales (notamment les chiens) ou végétales,
- de nourrir les animaux terrestres ou marins,
- de déverser ou rejeter des déchets ou des produits toxiques,
- de faire des feux en dehors des espaces prévus à cet effet (n'utiliser que le bois mis à disposition ou que vous aurez vous-même apporté).

## LES PARCS MARINS PROVINCIAUX

ILS SONT DE PLUS GRANDE ÉCHELLE ET PEUVENT  
REGROUPE PLUSIEURS CATÉGORIES D'AIRES PROTÉGÉES.

Les sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO sont classés en parcs marins. Ce sont des aires protégées de plus grande échelle.  
Elles sont dotées d'un plan de gestion participative qui réglemente les différentes zones en fonction de leur statut et des activités qui y sont pratiquées.